

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.043

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Avril 1994

12 Avril 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement de trottoirs - Boulevard de la Côte d'Argent

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville de ROYAN ont étudié la

réfection des trottoirs et la rénovation de l'éclairage public du Boulevard de la Côte d'Argent dans sa partie comprise entre le Boulevard de Cordouan et l'Allée de la Lanterne.

Les prestations à réaliser ont pour but la réfection des trottoirs, la consolidation des soutènements maçonnés, la réalisation des gardes-corps ainsi que la rénovation du réseau d'éclairage public.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 3.000.000 Francs TTC.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises, établi par les Services Techniques, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le dossier d'appel d'offres établi par les Services Techniques,
- VU l'avis des Commissions Municipales des TRAVAUX et de l'ENVIRONNEMENT
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer une consultation d'entreprises par la voie d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics
- d'approuver le dossier de consultation d'Entreprises réalisé à cet effet établi par les Services Techniques
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à cette procédure
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer dans le cas où il serait fait utilisation de la procédure de marché négocié faisant suite à la déclaration d'appel d'offres infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application des articles 104.1, 2ème alinéa, du Code

des Marchés Publics

- *d'imputer la dépense correspondante au chapitre 901-10 article 233-12 du Budget exercice 1994.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

***Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales***

***le 2 Mai 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,***

H. THOMAS